

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET TRES HAUT DEBIT DES BOUCHES-DU-RHONE

TERRITOIRE

Pop. : 2 022 604 habitants sur le territoire des Bouches-du-Rhône selon l'INSEE en 2013, dont 89 274 habitants situés sur la zone d'initiative publique (soit 4,41% en zone non conventionnée)

Densité : 390,1 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : 5 806 entreprises (INSEE 2015)

Part de résidences secondaires : 3,9 %

Taux FSN : 34.7% *Plafond FSN* : 211 €

Lignes ADSL dégroupées : 98,5% *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 89% (base >48db d'affaiblissement)

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : la SCORANT PACA a été approuvée en 2011 ; une CCRANT a été organisée en juillet 2015.

Consultation ARCEP : en cours

Conventions de déploiement sur le territoire : convention en cours de signature entre les EPCI, le CD, le CR et les opérateurs

Déploiements FttH d'initiative privée :

Selon la classification ARCEP, la commune de Marseille a été définie comme zone très dense dans le Département des Bouches-du-Rhône.

Cumulé à la zone très dense, les déploiements FTTH manifesté dans le cadre de l'AMII en 2011 devraient concerner 94% de la population des Bouches-du-Rhône répartie sur 95 communes. La maîtrise d'ouvrage du déploiement du réseau sera assurée par Orange ou le Groupe SFR. La nouvelle répartition entre Orange et SFR suite notamment au rachat de SFR par Numericable est la suivante :

- 68 communes Orange
- 26 communes SFR.

Déploiements FttO d'initiative privée : 92 communes (sur un total de 119 communes), sont éligibles à des offres FttO proposés par Orange à tarif forfaitaire.

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : Le Département des Bouches-du-Rhône a adopté son SDTAN le 25 mars 2016

Couverture : **100% de la population en FttH à horizon 2021**

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a choisi de couvrir de manière optimale les zones délaissées des intentions de déploiement par les opérateurs. Ces territoires seront entièrement couverts par la technologie FTTH sur la période 2016-2021. Le déploiement concernera 51 118 lignes et permettra de raccorder 100% des ZAE et des sites publics du territoire.

En complément, en raison du degré d'urgence sur certains territoires, le Conseil Départemental propose de soutenir des opérations ponctuelles de montée en débit. Ces opérations devraient concerner une douzaine de SR éligibles à l'offre PRM (sur les 25 éligibles sur l'ensemble de la zone délaissée par les investissements des opérateurs) choisis en fonction de leur efficacité et des regroupements possibles de SR à la suite de l'évolution de l'offre d'Orange. Le choix de ces zones sera déterminé en concertation avec les EPCI concernés. Ces opérations seront réalisées en 2016 et 2017.

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS 2016 – 2021

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	-	-	-	-
Collecte transitoire fibre optique FttN	12 SR	2.1 M€	0.6 M€	175 000 € par SR	2016 – 2017
FttH*	51 118	62.7 M€	10.8 M€	1 227 €	2016 – 2021
FttH racco.	35 780	17.9 M€	3.0 M€		2016 – 2026
FttH bât. prio.	-	-	-	-	-
FttO	-	-	-	-	-
Inclusion numérique	-	-	-	-	-
coût total : 82.7 M€ (dont 14.4 M€ FSN)					

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental choisissait de confier le portage de son projet au SMO PACA THD (portage non validé à ce jour) et sous réserve de répondre à l'ensemble des critères d'attribution de la prime supra-départementale, il peut prétendre à une prime de 15% sur le cofinancement octroyé par l'Etat dans le cadre du FSN, soit une aide de **2,16 M€**.

Notes sur les déploiements : L'étude réalisée par le Département respecte les principes d'harmonisation des déploiements de la Mission Très Haut Débit et les recommandations ARCEP.

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Le mode de portage n'a pas été définitivement validé. A ce stade, deux scénarios de portage sont pressentis : l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD et le portage en direct par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Montage juridique : Comme pour le scénario de portage, les modalités de mise en œuvre du projet n'ont à ce stade pas été arrêtées. Deux scénarios sont pressentis : la DSP concessive et le recours à un marché de travaux suivi d'une DSP de type affermage.

Plan de financement :

	Communes et interco.	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres*
Montant	5 704 735 €	35 043 370 €	12 409 200 €	14 420 095 €	6 204 600 €	8 946 000 €
%	6,9%	42,4%	15,0%	17,4%	7,5%	10,8%

* FAS (Opérateur et usagers finaux)

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) : A ce stade, l'échéancier de mise en œuvre du déploiement du projet ne peut être définitivement détaillé. Il dépendra en effet, du scénario de portage qui sera retenu.

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

Un seul RIP a été mis en place dans le département des Bouches-du-Rhône : CAP AIX CONNECTIC à Aix-en-Provence.

Le mode de portage n'a pas été définitivement validé, mais l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD semble, pour le moment, privilégiée par le Département des Bouches-du-Rhône.